



CONSEIL COMMUNAL

PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil communal
Jeudi 3 septembre 2020, à 20h00
Salle de spectacles

1^{ère} séance – 2020 / 2021

Séance du jeudi 3 septembre 2020

Présidence de M. Jonas Kocher, Président

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le Bureau, Madame la Secrétaire et moi-même vous souhaitons à tous et à toutes la bienvenue.

J'adresse mes cordiales salutations à Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, à notre Huissier suppléant qui officiera en tant qu'huissier, au Bureau ainsi qu'à tous les spectateurs et téléspectateurs qui suivent nos débats à la télévision ou sur internet grâce aux équipes de la société Sonomix pour la retransmission et de la société Maxximum pour le son qui sont également saluées.

Je vous informe que les diffusions TV se dérouleront sur le canal info du télé réseau de l'agglomération lausannoise :

- Samedi 5 septembre 2020 à 14h00*
- Dimanche 6 septembre 2020 à 19h00*
- Vendredi 11 septembre 2020 à 20h00*
- Samedi 12 septembre 2020 à 14h00*
- Dimanche 13 septembre 2020 à 19h00*

Point Covid-19

Je vous informe que la séance de ce soir se tient toujours sous autorité préfectorale. À cet effet :

- Le port du masque est recommandé*
- Des masques et du gel hydroalcoolique sont à disposition à l'entrée*
- Je vous prie de limiter vos déplacements dans la salle le plus possible*
- La distance de 1.5 m. entre chaque personne doit être respectée dans la mesure du possible. Si cela n'est pas possible, le port du masque est obligatoire.*
- La prise de parole aura lieu aux micros devant la scène, micros qui sont numérotés*

Pour les personnes se trouvant sur le balcon, je vous remercie de bien vouloir inscrire vos coordonnées sur la table se trouvant à l'entrée en vue de respecter les directives relatives à la traçabilité.

Décès

Avant de débiter cette séance j'ai le regret de vous annoncer qu'en date du 28 août 2020, M. Pierre-André Clément, frère aîné de notre Syndic est décédé. Le Conseil communal adresse ses sincères condoléances et son soutien à Jean-François et ainsi qu'à sa famille et vous prie de bien vouloir vous lever afin de respecter une minute de silence pour honorer sa mémoire.

50 conseillères et conseillers ayant signé la liste de présence, l'Assemblée peut valablement délibérer, et ce, conformément à l'article 68 du Règlement du Conseil.

Sont excusé-e-s: Mmes Geneviève Bonzon, Lysiane Gallay-Sarriot, Dominique Perret et Laurence Plattner ainsi que MM. Eric Aeschlimann, Byron Allauca, François Delaquis, Florian Gruber, Philippe Hertig, Vincent Keller, Stéphane Montabert et Suat Özcan

Sont absent-e-s: Mmes Nicole Divorne, Milica Maksimovic, Angela Riccio, Maria del Mar Rodriguez et Aline Segin ainsi que MM. Olivier Abbey, François Bertschy, Radovan Bila, Florian Briaux, Simone Favre, Naïm Lokaj, Carlos Machado, João Mendes, Gökan Savci, Abdullah Tabib, Boubacar Tahirou et Vito Tartaglia.

1. **Adoption de l'ordre du jour**

Après s'être assuré que l'ordre du jour a été envoyé dans les délais à toutes les Conseillères communales et à tous les Conseillers communaux, M. Le Président communique que le préavis N° 74-2020 - Centre technique communal (CTC) – Dépassement final du crédit de construction pour l'agrandissement et la réfection du bâtiment à la rue du Lac 14 dans le cadre du Préavis N° 78-2015 sera traité par la Commission des finances. En outre, il a reçu :

- Un dépôt de postulat par M. Le Conseiller communal Mehmet Korkmaz intitulé « lutte contre la pollution sonore des voitures et des motos »
- Une interpellation de M. le Conseiller communal Richard Neal intitulée « Difficulté de circulation au Chemin de St George »
- Une interpellation de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli intitulée « Pour plus de places en crèche/garderie »
- Une interpellation de Mme la Conseillère communale Suzanne Sisto-Zoller intitulée « Des fontaines et points d'eau pour combattre la canicule et améliorer la qualité de vie en ville ? »

Ces interventions seront prioritairement traitées au point N° 13 de l'ordre du jour après les développements des postulats portés à l'ordre du jour.

M. Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, l'ordre du jour **modifié** est soumis à l'approbation des membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que l'ordre du jour est accepté.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 25 juin 2020
3. Démission
4. Assermentation
5. Communications de la Présidence
6. Communications de la Municipalité
 - Réponse écrite à l'interpellation de M. le Conseiller communal Jean-Marc Dupuis intitulée « Massacre à la tronçonneuse »
 - Communiqué de la Municipalité du 24 août 2020 sur ses activités du 15 juin au 21 août 2020.
 - Brochure « Renens zone hors TiSA » - La Municipalité s'oppose à l'accord sur le commerce des services (ACS) ou Trade in Services Agreement (TiSA)
7. Communications éventuelles de la Commission des finances
8. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
9. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal

10. Changement dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
11. **Gestion 2019 – Exercice 2019**
Rapport de la Commission de gestion – Adoption de la gestion – M. Michele Scala, Président de la Cogest
12. Dépôt de préavis – Discussion préalable
 - Préavis N° 72-2020 – Passerelle piétonne du 1er-Août - Adoption du projet routier - Demande d'un crédit d'ouvrage pour sa réalisation
Présidence : UDC
 - Préavis N° 73-2020 - Fixation des indemnités de la Syndique ou du Syndic et des membres de la Municipalité pour la législature 2021-2026
Présidence : PLR
 - Préavis N° 74-2020 - Centre technique communal (CTC) – Dépassement final du crédit de construction pour l'agrandissement et la réfection du bâtiment à la rue du Lac 14 dans le cadre du Préavis N° 78-2015
*Présidence : **PSR Commission des finances***
 - Préavis N° 75-2020 - Rapport de la Municipalité sur l'état au 31 décembre 2019 des postulats et motions – Demandes de prolongation de délai – Réponses de la Municipalité à différents postulats et motions
Présidence : Commission de gestion
13. Motions, postulats, interpellations
 - Développement du postulat Elodie Golaz Grilli intitulé « Pour que Renens rejoigne le Rainbow Cities Network »
 - Développement du postulat Frédérique Beauvois intitulé « Joue-la comme Renens ! Des stages de vacances made in Renens, organisés pour et par les Renanais »
 - Développement du postulat François Delaquis intitulé « Les conséquences de la pandémie de Covid-19 pour la Ville de Renens, quelles solutions pour remédier aux problèmes déjà identifiés, quels changements doit-on s'attendre pour le futur »
 - Développement du postulat Marie Schneider intitulé « Tampons et serviettes hygiéniques mis à disposition gratuitement dans les établissements scolaires renanais »
14. Questions, propositions individuelles et divers

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 25 juin 2020

M. Le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du 25 juin 2020.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis à l'approbation des membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que le procès-verbal est accepté.

M. Le Président remercie Mme Yvette Charlet pour son travail ainsi que M. Grégoire Menoud pour son travail de relecture attentive.

3. Démission

M. le Président informe que le Bureau du Conseil communal a reçu une démission d'un membre du groupe Fourmi rouge. Étant donné que cette personne ayant siégé de nombreuses années au sein de notre Conseil, son groupe souhaitait lui rendre hommage. Malheureusement M. Vincent Keller étant excusé ce soir, M. le Président propose de revenir sur ce point précis

lors de la prochaine séance du Conseil communal. À noter toutefois que le groupe Fourmi rouge devra repourvoir à cette vacance dans un délai de 5 semaines à compter de la date du courrier de démission – Art. 66 de la LEDP.

J'ai également reçu la démission de Mme Myriam Romano-Malagrifa, Municipale du service culture - jeunesse - affaires scolaires - sport.

En accord avec Mme Myriam Romano-Malagrifa, je vous lis sa lettre de démission :

*« Monsieur le Syndic,
Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux,
Chères et chers collègues,*

Comme j'ai pu vous l'annoncer oralement et afin de respecter les règles en vigueur dans ce cas, je vous fais parvenir un courrier officiel confirmant ma décision de mettre un terme à mon mandat de Municipale pour la fin de cette année, soit au 31 décembre 2020.

Je vous informais, il y a quelques mois, de mon choix de ne pas me présenter aux prochaines élections municipales afin de briguer un quatrième mandat et de mon souhait de retrouver une nouvelle activité professionnelle.

Dès lors, je vous informe que j'ai reçu une magnifique opportunité d'emploi au 1er janvier prochain que j'ai acceptée avec intérêt et motivation.

Engagée d'abord comme conseillère communale pendant douze ans, puis municipale pendant plus de quatorze ans et députée depuis huit ans, ma vie politique prendra fin dans quatre mois, pour laisser la place à d'autres engagements dans lesquels les valeurs qui m'habitent pourront toujours subsister. Je le fais sans aucun regret sachant avec conviction qu'il y avait une nouvelle vie professionnelle après la vie politique qui m'attendait, mais aussi reconnaissante pour cette incroyable expérience qui m'a vu côtoyer tellement de personnes exceptionnelles et vivre des moments riches et inoubliables. J'aurai l'occasion de m'exprimer sur cette tranche de vie partagée avec vous et d'autres, je le pense, lors des habituelles allocutions de fin d'année, dont je réserve déjà quelques minutes du programme.

Je vous remercie toutes et tous pour votre soutien, en particulier à Karine Clerc, ma suppléante, qui devra me succéder quelques mois et prendre en charge mon dicastère. D'ici au 31 décembre, je reste bien sûr sur le pont, active et motivée à mener à terme les dossiers qui m'incombent.

En conformité avec le protocole, une copie de ce courrier est adressée au Président du Conseil communal de Renens qui pourra en faire lecture à l'Assemblée législative.

Je vous envoie, chères et chers collègues, mes plus cordiales salutations. »

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, M. Le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

4. Assermentation

Faisant suite à la démission de Mme Maria Correia en date du 5 juin 2020 en tant que Conseillère communale, le Parti Socialiste Renens a dû procéder à l'élection complémentaire de Mme Chiara Storari. Le Bureau a constaté cette élection, l'extrait y relatif a été affiché au pilier public. Aucun recours n'ayant eu lieu, Mme Chiara Storari peut être assermentée ce soir.

M. Le Président prie Mme Chiara Storari de bien vouloir s'avancer devant l'assemblée et invite les membres du Conseil communal, de la Municipalité ainsi que le public à se lever. Il donne ensuite lecture de la formule du serment et prie Mme Chiara Storari de lever la main droite à l'appel de son nom et de s'engager en répondant par "Je le promets".

M. le Président félicite Mme Chiara Storari pour son assermentation puis ouvre la discussion. Celle-ci n'étant pas demandée, elle est close.

5. Communications de la Présidence

Mesdames, Messieurs,

Huissier du Conseil communal

Par un courrier daté du 24 août 2020, M. Ismaïl Hamoud Hassan a fait part de sa décision de démissionner du poste d'Huissier du Conseil communal de la Ville de Renens.

Séance du Conseil communal du 5 novembre 2020

La séance du Conseil communal de la Ville de Renens du 5 novembre 2020 se tiendra au Parlement vaudois à Lausanne à 19h00. De plus amples informations vous parviendront ultérieurement.

M. Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

6. Communications de la Municipalité

M. Le Président demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les Conseillères et Conseillers ont reçues par écrit, à savoir

- La réponse écrite à l'interpellation de M. le Conseiller communal Jean-Marc Dupuis intitulée « Massacre à la tronçonneuse »
- Le communiqué de la Municipalité du 24 août 2020 sur ses activités du 15 juin au 21 août 2020.
- La brochure « Renens zone hors TiSA » - La Municipalité s'oppose à l'accord sur le commerce des services (ACS) ou Trade in Services Agreement (TiSA)

• Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères communales et Conseillers communaux,

Cet été, en date du 12 août, la Ville de Renens, en collaboration avec ses partenaires au sein de SIE S.A., a choisi de participer au projet « Perséides » qui consistait à ne pas allumer l'éclairage public pour permettre aux habitants d'observer le ciel et ses étoiles filantes. Il se trouve que malheureusement, les nuages ont volé la vedette à ce spectacle ; il n'empêche que SIE S.A., pour pouvoir garder une trace de cette action, a fait un petit film que nous souhaitons diffuser ce soir. Ce film est également disponible sur le site internet de la Ville de Renens.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Mesdames et Messieurs,

À mon tour de vous adresser les cordiales salutations de la Municipalité et de vous remercier pour vos attentions, vos mots et vos signes de sympathie à l'occasion du décès de mon frère aîné.

Pour la suite des communications, je cède maintenant la parole à Mmes Karine Clerc et Patricia Zurcher Maquignaz.

- **Mme Karine Clerc, Conseillère municipale**

Mesdames et Messieurs,

J'ai reçu plusieurs questions lors de la séance du Conseil communal du 25 juin 2020 et je vais répondre à l'une d'entre elles qui portait sur l'agrandissement du réfectoire provisoire de Florissant posée par Mme la Conseillère Frédérique Beauvois.

Le service Enfance – Cohésion social a sondé les parents ayant émis le souhait d'avoir une place au réfectoire pour répondre au mieux à leur besoin en fonction des places disponibles. Le but de l'opération a été atteint puisque sur une moyenne de 8 places manquantes par jour des solutions ont été trouvées. 5 places ont pu être libérées, des parents ayant renoncé au placement de leur enfant, un enfant a conservé sa place chez son accueillante en milieu familial et 3 enfants ont été orientés, avec l'accord des parents, vers l'UAPE du Tournesol, car il restait des places disponibles dans le groupe des 2^{ème} année. Malgré des mouvements dus à la rentrée scolaire, toutes les demandes ont pu trouver réponse.

Afin d'anticiper d'éventuelles demandes en cours d'année qui ne pourraient être satisfaites, la Municipalité a également autorisé le Service d'engager une personne qui assurerait les trajets entre le réfectoire de Florissant et celui du Temple, ce dernier disposant encore de quelques places.

L'éventualité d'augmenter encore le nombre d'enfants accueillis au réfectoire de Florissant (actuellement 24 places) n'est pas envisagée pour des raisons de locaux insuffisants, ce d'autant plus en fonction de la période actuelle.

Nous avons également reçu une autre question relative à la situation de l'accueil familial de jour et des auxiliaires engagés dans la Commune, à ce sujet vous recevrez une réponse écrite pour la prochaine séance du Conseil communal et vous remercie pour votre attention.

- **Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Conseillère municipale**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Vous êtes tous au courant que Renens avait entrepris des démarches pour l'obtention de la labélisation « Ville verte ». Cette démarche de labélisation est maintenant terminée et nous avons été labellisé « bronze » en frisant le label « argent » ; c'est un très bon résultat.

Cette démarche nous a permis de mettre le doigt sur un certain nombre de points que nous pourrions encore améliorer ; ce sont des actions que nous allons entreprendre dans les mois et années à venir et j'ai bon espoir que lors du prochain audit, la Ville soit très bien classée.

La cérémonie officielle se tiendra dans le courant du printemps 2021 en même temps que l'inauguration du Parc de la Delèze.

M. le Président ouvre la discussion sur les Communications de la Municipalité.

- **M. Jean-Marc Dupuis, PLR**

Intervention relative à la réponse à l'interpellation intitulée « Massacre à la tronçonneuse »

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,*

Je remercie la Municipalité d'avoir répondu à mon interpellation intitulée « Massacre à la tronçonneuse », il est vrai que le titre est assez piquant, mais l'interpellation un peu moins.

Elle visait avant tout à attirer l'attention des gérances qui, de leur plein gré ou non, laissent faire les concierges qui prennent des amis le samedi afin de tailler les arbres de petite taille et arbustes, souvent de manière inadéquate et cela est inacceptable lorsque nous voyons les résultats.

Il est vrai que la nature est forte, mais cela provoque des dégâts et nous voyons, lors d'intempéries, des branches, ayant été mal taillées, qui s'envolent mettant ainsi en danger la population et le matériel.

Il y a toute une partie de la réponse qui parle de la canopée, je ne voulais pas parler de la cime des arbres, nous savons que cela est bien fait avec le garde-forestier, respectivement l'inspecteur-forestier. Je voulais vraiment mettre l'attention sur le fait qu'il faille renforcer (puisque je sais que cela se fait) le dialogue avec les gérances, respectivement leur concierge. Merci pour la réponse, mais surtout merci de porter l'accent sur cet aspect précis.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et passe au point suivant de l'ordre du jour.

7. Communications éventuelles de la Commission des finances

- **M. Eugène Roscigno, Rapporteur de la Commission des finances**

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chères et chers Collègues,*

La Commission des finances s'est réunie le lundi 31 août 2020 dans sa séance ordinaire avec l'ordre du jour suivant :

- *Les incidences financières des préavis 72 et 73 déposés ce soir.*
- *Elle a pris acte d'une dépense imprévisible et exceptionnelle hors budget*
- *Et a traité le préavis N° 74-2020 (qui est déposé ce soir) Centre technique communal (CTC) – Dépassement final du crédit de construction pour l'agrandissement et la réfection du bâtiment à la rue du Lac 14 dans le cadre du Préavis N° 78-2015 (le rapport sera traité par notre conseil lors de notre prochaine séance)*

Préavis N° 72-2020 – Passerelle piétonne du 1er-Août - Adoption du projet routier - Demande d'un crédit d'ouvrage pour sa réalisation

- *La COFIN en accepte les incidences financières à l'unanimité.*

Préavis N° 73-2020 - Fixation des indemnités de la Syndique ou du Syndic et des membres de la Municipalité pour la législature 2021-2026

Ce préavis est une reconduction du préavis N° 90-2015, le seul changement en est une adaptation des indemnités forfaitaires diverses pour la ou le Syndique -Syndic qui passerait à CHF 4'200.- annuel.

- La COFIN en accepte les incidences financières par 8 OUI et 2 Abstentions

Préavis N° 75-2020 - Rapport de la Municipalité sur l'état au 31 décembre 2019 des postulats et motions – Demandes de prolongation de délai – Réponses de la Municipalité à différents postulats et motions

- Il n'y a pas d'incidence financière pour ce préavis.

Lors de cette même séance, la Municipalité nous a communiqué une dépense imprévisible et exceptionnelle hors budget de CHF 88'300.-.

Pour rappel selon délégation de compétence octroyée par le Conseil communal à la Municipalité : « Pour des dépenses imprévisibles et exceptionnelles hors budget une autorisation générale d'engager ces dépenses jusqu'à concurrence de CHF 100'000.- au maximum par cas. La Municipalité informera dans les meilleurs délais la Commission des finances pour toute dépense excédant CHF 30'000.- par cas. ».

C'est dans ce cadre que la Municipalité nous a informés d'un dépassement du compte N° 3006.3133.00 de CHF 88'830.-.

Cette dépense est liée à la pandémie Covid-19 qui a généré des coûts importants dans l'achat de produits et matériel afin de pouvoir répondre aux directives fédérales et cantonales. Les ruptures de stock rencontrées auprès de plusieurs fournisseurs ont conduit à devoir anticiper les achats sur du long terme afin que les différents sites communaux soient rendus opérationnels.

Le secteur Exploitation a dû procéder à des commandes de matériel et produits spécifiques en tenant compte également de la disponibilité des stocks des fournisseurs. Il s'agit d'achats déjà effectués et tenant compte des dépenses prévisionnelles jusqu'au 31.12.2020 :

Les achats sont :

- Papier essuie-mains et savons : CHF 32'450.-
- Gel hydroalcoolique : CHF 23'120.-
- Gants : CHF 6'500.-
- Produit désinfectant pour les surfaces : CHF 39'630.-
- Sacs : CHF 1'527.-
- Masques : CHF 29'280.-

Pour un total au compte des dépenses en lien avec le Covid-19 : CHF 132'507.-.

Face à l'évolution incertaine et aux ruptures de stock du matériel constatées lors de la première vague, le secteur Exploitation a prévu à ce jour une réserve permettant de tenir, dans les conditions actuelles, jusqu'aux vacances scolaires d'octobre. Cependant, la situation peut tendre à tout moment vers un durcissement des Directives Cantonales, ce qui rend difficile la quantification précise des achats pour la fin de l'année. Le budget 2020 alloué au compte N° 3006.3133.00 - Achats de produits et fournitures de nettoyage est de CHF 133'000.- en 2020. Dès lors, les dépenses du compte à fin 2020 peuvent être estimées à ce jour à CHF 221'830.- générant un dépassement de compte estimé à CHF 88'830.-, montant prévisionnel calculé jusqu'au 31.12.2020.

- *La COFIN, selon ses prérogatives, a pris acte de cette dépense.*

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

8. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

M. le Président s'enquiert auprès de la CUAT quant à savoir si des communications sont à transmettre.

- **M. Gérard Duperrex**, Président de la CUAT

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

Selon la convention de législature 2016-2021, la présidence de la CUAT revient à l'UDC. Je vous informe que je présiderai cette commission pour l'année de législature 2020-2021. À ce propos, je demande aux membres de la CUAT de se réunir à l'issue de la séance du Conseil communal afin de fixer la date de la prochaine séance. Je vous remercie.

M. le Président rappelle la règle de distanciation à tenir, soit 1,5 mètre, à défaut, le masque doit être porté, puis ouvre la discussion.

La parole n'étant plus demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

9. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal

M. le Président s'enquiert auprès de la CRI quant à savoir si des communications sont à transmettre.

- **Mme Nicole Haas-Torriani**, Fourmi rouge

Bonsoir et bonne reprise à tous,

Je voulais intervenir à propos de la CRI. En effet, j'ai l'impression qu'elle ne sert pas à grand-chose et j'aurais voulu que le Bureau, peut-être avec les Présidents de groupe, fasse un bilan sur cette dernière :

- *À quoi a-t-elle servi ?*
- *Quelle est son efficacité ?*
- *Le nombre de réunion ?*

En effet, nous avons beaucoup discuté de cette Commission au début, certains conseillers étaient contre sa création, d'autres favorables.

Toutefois, je pense qu'il y a une meilleure façon de collaborer entre les Conseillers communaux qui sont membres d'un conseil intercommunal, plutôt que de vouloir à tout prix gonfler des réunions qui en définitive ont de la difficulté à fonctionner.

Cela serait bien de faire un bilan avant la prochaine législature.

M. le Président informe qu'il a pris bonne note de cette demande et qu'une réponse sera donnée lors d'une prochaine séance du Conseil communal. De plus, il informe que, selon la Convention de législature 2016-2021, la Présidence de la CRI revient au groupe Fourmi rouge pour l'année de législature 2020-2021.

- **M. Gérard Duperrex, UDC**

Monsieur le Président,

Je souhaiterais revenir au sujet de cette Commission. Au temps de sa présidence, M. Pascal Golay informait les membres de la CRI de ce qu'il se passait au sein des conseils intercommunaux. Nous avons eu des informations très précises.

En tant que représentant de l'ORPC, je n'ai pas encore fait le rapport suite à la séance que nous avons eue dernièrement pour le budget. Une prochaine séance est d'ores et déjà prévue pour les comptes. Je me permettrai donc de revenir d'ici, à la fin de l'année, afin de vous faire part de mon rapport. Avec mes remerciements.

La parole n'étant plus demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

10. Changement de la composition des commissions permanentes et des commissions intercommunales

M. le Président communique les changements suivants :

- Commission des finances

- Présidence

- La présidence pour l'année de législature 2020-2021 sera assurée par M. François Delaquis, PSR, respectant ainsi la Convention de législature.*

- Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

- Présidence

- La présidence pour l'année de législature 2020-2021 sera assurée par M. Gérard Duperrex, UDC, respectant ainsi la Convention de législature.*

- Commission de gestion

- UDC

- M. André Cordeiro est désigné membre en remplacement de M. François Bertschy.*

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

11. Gestion 2019 – Exercice 2019

M. le Président prie M. Michele Scala, Président de la Commission de gestion, de se rendre au micro afin de donner lecture de son rapport.

M. le Président rappelle que la Commission de gestion est régie par les articles 113 à 120 de notre Règlement. L'article 120 précisant que « *Les réponses de la Municipalité au sujet desquelles la discussion n'est pas demandée sont considérées comme admises par le Conseil. S'il y a discussion, le Conseil se prononce sur le maintien de tout ou une partie de l'observation, mais sans pouvoir la modifier.* ».

Le rapport de la Commission de gestion, ayant été envoyé à chaque conseillère et conseiller, ne sera pas lu dans son entier. À noter aussi que les remarques, les vœux et les observations de la COGEST ainsi que les réponses de la Municipalité y relatives feront partie du procès-verbal. Toutefois, le rapport de gestion reçu dans le courrier avec les documents pour la séance de ce soir ne sera pas repris dans son entier. M. le Président prie donc les membres du Conseil de considérer que le document reçu est une annexe au procès-verbal de la séance du 3 septembre 2019.

La procédure suivante sera suivie :

- M. Michele Scala donnera lecture de l'introduction du rapport de sa Commission.
- Pour chacune des observations maintenues par la COGEST,
 - M. Michele Scala donnera lecture du texte de l'observation,
 - La réponse de la Municipalité sera lue par le Président du Conseil,
 - La détermination de la COGEST sera lue par M. Michele Scala.

Chaque observation maintenue par la COGEST sera ouverte à la discussion et soumise au vote. À noter que la Municipalité a la possibilité de s'exprimer une dernière fois avant le vote.

S'agissant des observations non maintenues par la COGEST, celles-ci ne seront pas lues, mais une discussion suivie d'un vote pourrait être demandée par un conseiller. À noter que, là aussi, la Municipalité a la possibilité de s'exprimer une dernière fois avant le vote.

Par la suite, M. le Président ouvrira la discussion générale sur le rapport de la COGEST en priant les membres du Conseil de bien vouloir mentionner le N° de la page concernée par leur éventuelle intervention.

Finalement, la discussion sera ouverte sur le rapport de gestion de la Municipalité, à nouveau en priant les intervenants de mentionner le N° de la page concernée par leur éventuelle intervention.

La dernière discussion avant le vote final sera la discussion générale sur la gestion de la Commune.

Ce point de l'ordre du jour sera clos par le vote sur la gestion de l'exercice 2019 de la Ville de Renens.

Cette procédure n'étant pas contestée, M. le Président passe la parole à M. Michele Scala.

- **M. Michele Scala**, Président de la Commission de gestion

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères communales et Conseillers communaux,*

La Commission de gestion est une commission permanente qui comprend 13 membres de 5 groupes politiques et une présidence alternée chaque année de juin à juin. Ce qui fait que chaque groupe politique préside la Commission durant la législature.

Composée de cinq dames et huit messieurs, sa répartition par groupement politique est respectivement la suivante : trois membres, Suzanne Sisto-Zoller, Byron Allauca et Mehmet Korkmaz du groupe Fourmi rouge-POP ; trois membres, Frédérique Beauvois, Roberto Mulopo et Michele Scala, président, du groupe Parti socialiste ; trois membres, Elodie Golaz Grilli, Rosana Joliat et Jean-Marc Dupuis du groupe Parti libéral radical (PLR) ; deux membres, Nathalie Jaccard et Laurence Plattner, du groupe Les Verts et deux membres, Gérard Duperrex et François Bertschy, du groupe Union démocratique du centre (UDC) .

La Commission de gestion s'est réunie 19 fois en séance plénière entre septembre 2019 et juin 2020 a échangé au moins 150 courriels et de nombreux messages WhatsApp pour s'organiser et se coordonner. Elle a étudié le préavis N° 50-2019 concernant les postulats, motions et interpellations en suspens au 30 juin 2019. La Commission de gestion a fait trois visites thématiques : au Centre Social Régional (CSR), au Centre de Rencontre et d'Animation (CRA) et à la Société Coopérative de la Piscine de Renens (SCPR). Elle a dû renoncer, à cause de la pandémie Covid-19, aux visites thématiques de la Ferme des Tilleuls, aux collecteurs des eaux usées Mèbre-Sorge, au Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS), à l'ancien cinéma Corso et au centre sportif de Malley, la Vaudoise Arena, à cause, cette fois-ci, d'un audit en cours suite aux articles déferlants dans la presse et les médias. À cause de la pandémie, elle a aussi dû renoncer à la visite des biens communaux prévue au stade et aux infrastructures du Censuy ainsi qu'au traditionnel repas avec la Municipalité et les chefs de service.

Une séance commune avec la Commission des finances n'a pas pu avoir lieu cette année toujours à cause de la pandémie. La Commission a réfléchi à une nouvelle méthode de travail qui consiste à relire les rapports de la Cofin qui repère avant les autres les points financiers qui ne sont pas clairs (« soulève des lièvres »). La COGEST les reprend pour en faire un travail plus approfondi et donner plus de sens aux rencontres avec la COFIN. À suivre.

La Commission a également développé et adressé des questions préalables sur les directions, qui a fait l'objet d'un dossier épais de 48 pages. Puis elle a contrôlé les préavis bouclés concernant le Léman, le Censuy, Ondallaz, Gare Ouest et zone 30. Ce ne sont pas moins d'une soixantaine de classeurs qui ont été mis à la disposition de la COGEST ! Il a fallu fixer une deuxième séance. Lors de la 2ème séance, la commission a pu s'entretenir et compter sur l'aide de M. Jean-Claude Bourgeois, adjoint au service des bâtiments, et Mme Laurence Favre, adjointe au service des finances.

Pour son exercice 2019, la Commission de gestion a reçu le premier rapport de gestion de la Direction Enfance-Cohésion sociale (ECS) en date du 21 février et les autres au fur et à mesure de l'avancée du travail de mise en page. La Commission de gestion a visité les 7 dicastères où elle a été reçue par les membres de la Municipalité et les chef(fe)s de service de chacun d'eux.

La Commission de gestion a rendu son rapport à la Municipalité en date du 20 juillet 2020. Elle a formulé 7 observations et en a maintenu 3 de l'année précédente.

Au nom de la Commission de gestion je tiens à remercier les Municipaux, le Syndic, les divers chef(fe)s de services, leurs collaborateurs ainsi que le Secrétaire municipal pour leur

disponibilité, présence et renseignements donnés lors des visites de dicastères et autres séances de la Commission de gestion.

J'en profite aussi pour adresser mes remerciements à Madame Lafond, pour les nombreux entretiens téléphoniques, les échanges de courriels et toutes les informations et les renseignements qu'elle nous a toujours transmis au bon moment avec sourire et sympathie.

Mes remerciements aux membres de la Commission de gestion pour leur travail, soutien et disponibilité. Selon notre convention de législature, la Commission de gestion aura comme Présidente-rapporteuse pour l'exercice 2020-2021 Madame Elodie Golaz Grilli du groupe PLR.

RESUME DES OBSERVATIONS

Reprises des observations antérieures

Observation N° 4 maintenue de l'exercice 2018

Question : La Commission demande l'enclassement (anonymisé) par classe et par bâtiment des élèves de Renens à la rentrée de septembre 2019

Réponse : Les informations demandées se trouvent dans les documents en annexe.

La COGEST accepte la réponse municipale

Observation N° 2 maintenue de l'exercice 2018

Question : De quelle manière est géré le personnel du CRA, avec le départ des anciens collaborateurs et l'arrivée des nouveaux ? Quelle est la cause des départs ? Quel est le cahier des charges des nouveaux collaborateurs ?

Réponse : Depuis le départ du responsable du secteur jeunesse, la cheffe de service a assuré le suivi du personnel, la gestion administrative et financière, les engagements du personnel temporaire, l'organisation et la communication des activités de base. Plus concrètement, elle a rencontré l'équipe en moyenne une fois par semaine pour les affaires courantes et certains collaborateurs individuellement pour des besoins spécifiques. Les collaborateurs temporaires ont été formés et intégrés dans l'équipe par leurs collègues.

Quelle est la cause des départs ?

Un animateur socioculturel n'a pas été nommé, le deuxième a démissionné en raison de difficultés relationnelles répétées avec son responsable, le délégué jeunesse a trouvé un autre emploi après 10 ans passés à Renens et la secrétaire a eu l'occasion de trouver un emploi plus proche de son domicile et à un taux d'activité qui lui correspondait mieux.

Quel est le cahier des charges des nouveaux collaborateurs ?

Le descriptif de poste des animateurs socioculturels temporaires est similaire à celui de leurs collègues.

La COGEST accepte la réponse donnée. Toutefois elle a un sentiment mitigé ...

Elle se penchera en détail sur le fonctionnement et l'organisation du dicastère lors du prochain exercice.

Observation N° 7 maintenue de l'exercice 2018

Question : Qu'en est-il de la modification des feux de signalisation si des travaux de réglages sont en cours ?

Réponse : La volonté de relier les feux à une plateforme informatique est toujours à l'étude. Ce projet est actuellement impacté par le projet de la GCTA (gestion coordonnée du trafic d'agglomération) centrale de gestion du trafic dans la région Lausanne-Morges.

La COGEST comprend cette réponse, mais la refuse afin qu'elle soit maintenue jusqu'à la réalisation du projet.

M. le Président ouvre la discussion sur le maintien de l'observation N° 7 de l'exercice 2018.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et soumet au Conseil la proposition du maintien de cette observation.

- C'est à la majorité (2 voix « contre » et une abstention) que les membres du Conseil communal acceptent le maintien de l'observation N° 7 de 2018.

Observations et remarques 2019

Observation 0 - Remarque 0

La Cogest déplore n'avoir pas reçu les documents promis par le service concernant la liste des apprentis ainsi que les rapports des accidents de travail. Elle reprendra donc ces sujets l'an prochain.

Réponse : À la suite de la demande de la Commission, les documents ont été demandés auprès des assurances qui couvrent les accidents (Suva et La Vaudoise). Ils ont été reçus tardivement, et ont été transmis à la Commission. Les informations relatives aux effectifs du personnel, y compris les apprenti.e.s et les stagiaires, ont également été transmis à la Commission.

La COGEST accepte la réponse et remercie la Municipalité.

Question : Pourquoi un montant de CHF 5'000.- pour « l'inauguration de La Ferme des Tilleuls » figure-t-il dans les frais de réceptions et de manifestations (compte N° 1010.3170.00) du budget 2020 ?

Réponse : À l'heure actuelle, il y a eu uniquement une manifestation organisée pour la première exposition présentée à la Ferme des Tilleuls. Cette inauguration concerne ainsi l'inauguration de l'ensemble des bâtiments et les portes ouvertes de l'annexe qui est opérationnelle depuis 2019. Une cuisine professionnelle viendra également compléter adéquatement le site prochainement. Ce sera ainsi l'occasion de faire une inauguration publique de l'entier du périmètre rénové et faire découvrir le nouveau partenaire pour la restauration, l'ORIF.

Observation N° 1 : La COGEST souhaite une répartition organisationnelle et financière plus claire entre les manifestations de la commune et celle de La Ferme des Tilleuls.

D'autre part la COGEST estime que le budget déjà octroyé par la commune devrait lui permettre de financer ses manifestations.

Réponse de la Municipalité : L'inauguration de la Ferme des Tilleuls est un événement particulier, organisé conjointement par la Fondation de la Ferme des Tilleuls, la structure de l'Orif et la Ville de Renens. Le premier soir de la manifestation, vendredi 25 septembre, la Fondation organise le vernissage des deux premiers modules du Colossal d'Art Brut ORGANUGAMME II de Danielle Jacqui, en présence de Mme la Conseillère d'État Cesla Amarelle. Le lendemain, il s'agira de l'inauguration officielle des bâtiments rénovés du site de la Ferme des Tilleuls. L'Orif participe également à l'événement pour promouvoir son nouveau Café Restaurant. Le montant de CHF 5'000.- attribué au budget de l'Administration pour l'événement représente la participation financière de la Ville de Renens. La Fondation de la Ferme des Tilleuls et l'Orif y participent également, à hauteur du même montant.

La COGEST refuse la réponse municipale, car elle n'aborde pas la répartition organisationnelle. Côté financier, la manifestation n'ayant pas encore eu lieu, la question sera repoussée l'an prochain.

M. le Président ouvre la discussion sur le refus de la réponse municipale relative à l'observation N° 1 de l'exercice 2019.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et soumet au Conseil la proposition du maintien de cette observation.

- C'est à la majorité que les membres du Conseil communal refusent la réponse municipale relative à l'observation N° 1.

Question : Qu'en est-il des vœux des préavis ? Sont-ils réalisés ? Existe-t-il un listing des vœux réalisés ?

Réponse : Les vœux qui accompagnent certains préavis ne font pas l'objet d'un suivi systématique et d'un monitoring. Lors de la mise en œuvre des préavis, et dans la mesure du possible, il est bien évidemment tenu compte par les porteurs du dossier des vœux du Conseil communal. Un partenariat entre le Bureau du Conseil communal et la Municipalité serait parfaitement envisageable si le législatif souhaite qu'un listing des vœux soit établi.

Observation N° 2 : La COGEST souhaite obtenir un listing des vœux déposés par les commissions ad'hoc lors de l'étude des préavis.

Réponse de la Municipalité : La Municipalité chargera le Service de l'administration générale d'établir une liste des vœux formulés par les commissions au moment de l'étude des préavis et d'assurer le suivi. Ce travail sera effectué rétroactivement depuis le début de la législature en cours (préavis N° 1-2016). La liste des vœux sera communiquée à la Commission de gestion en début de chaque année, en même temps que la liste des préavis bouclés relative aux aspects financiers.

La COGEST accepte la réponse.

Question : Les subventions aux sociétés sportives augmentent pour 2020 en raison de jubilaires. Quelles sont les sociétés qui ont fêté leur jubilaire ces trois dernières années ? Comment ces primes au jubilé sont-elles calculées et sont-elles systématiquement retranchées les années qui suivent ?

Réponse :

Les sociétés ayant fêté leur jubilaire ces trois dernières années sont :

- Le Renens-Natation a fêté ses 50 ans en 2019 dans le cadre des festivités liées également aux 50 ans de la piscine.
- L'École de Cirque Lausanne-Renens, qui a fêté ses 25 ans en 2019. Une subvention extraordinaire de CHF 5'000.- lui a été accordée à cette occasion et a été maintenue.

Il n'y a pas de règles strictes prédéfinies pour l'attribution des primes au jubilé. Toutefois, l'article 9 de la politique de subventionnement en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016 prévoit des soutiens extraordinaires dont font partie ces primes. Elles sont déterminées au cas par cas, selon la taille et l'importance du club demandeur. Les soutiens financiers se situent entre CHF 1'000.- et CHF 10'000.-. Chaque année une partie du budget est prévue pour ces subventions extraordinaires.

Observation N° 3 : La Commission de gestion s'étonne qu'une subvention extraordinaire soit devenue pérenne et prie la Municipalité de la renseigner sur cette décision pour cette entité.

Réponse de la Municipalité : L'Ecole de Cirque de Lausanne-Renens (ECLR) est installée à Renens depuis 2016 et bénéficie depuis d'une subvention ordinaire pour ses juniors. En 2017, la Municipalité a souhaité lui apporter un soutien au fonctionnement, d'un montant de CHF 8'000.- porté au budget, au regard des avantages que l'Ecole de cirque offre à la Ville (élargissement de l'offre ludique et sportive pour les enfants renanais et investissement de l'école dans le cadre de manifestations locales telles que Cap sur l'Ouest, le festival Tarmac ou la Place du Marché) et du fait qu'elle ne jouit pas d'une mise à disposition gratuite de locaux appartenant à la Ville contrairement à d'autres associations renanaises.

En 2019, l'ECLR a fêté son 25^{ème} anniversaire et reçu un soutien exceptionnel de CHF 5'000.- ; comme cela est prévu à l'article 9 de la politique de subventionnement en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016 qui prévoit l'octroi de soutiens extraordinaires.

L'octroi d'un montant plus important lors du jubilé a été l'occasion pour la Municipalité de s'interroger sur la somme habituellement allouée à l'ECLR et de faire le point sur ce que cette dernière a pu apporter à la collectivité les années précédentes. La réactivité avec laquelle l'ECLR a mis en place des cours de cirque pour les élèves des trois établissements scolaires privés de gymnastique lors des travaux d'agrandissement de la salle de sport de Maurabia et la qualité de la collaboration entre la Ville et ce partenaire ont notamment été prises en compte. C'est pourquoi il a été décidé de réévaluer ladite subvention au fonctionnement et de porter son montant à CHF 13'000.- afin de soutenir une institution dont l'enseignement est reconnu et le rayonnement dépasse nos frontières.

La commission de gestion reconnaît également la qualité de l'ECLR. Néanmoins la question se base sur le principe d'une subvention extraordinaire qui devient pérenne de manière peu transparente. Elle constate également qu'un règlement trop rigide aboutit inexorablement à des exceptions.

Nonobstant la COGEST accepte la réponse et veut que de telles pratiques se fassent à l'avenir en toute clarté.

Logiciel de gestion RH

Question : La Commune propose seulement et n'impose pas une formation avec le logiciel Allegro. N'est-ce pas judicieux de former le personnel à utiliser ce logiciel ?

Mme Savioz. C'est en effet un problème que le personnel n'ait pas été formé pour utiliser ce logiciel. Et nous travaillons actuellement pour que cela soit fait.

Observation N° 4 : La Commission de gestion s'étonne que la formation soit prévue bien après la mise en service du système Allegro. À l'avenir, la Municipalité a-t-elle prévu de former préalablement le personnel avant la mise en service de nouveaux programmes ?

Réponse de la Municipalité : La Municipalité est consciente de la nécessité de former le personnel avant l'installation de dernières versions et de nouvelles applications.

Elle en a tenu compte lors de la mise en place des derniers outils M-Files (Gestion du courrier entrant et sortant) et Eséances (Organisation des séances de Municipalité). Les utilisatrices et utilisateurs ont reçu une formation au préalable, dispensée en interne par une équipe de collaboratrices et collaborateurs qui assure également une assistance au quotidien.

La COGEST est satisfaite de la réponse et l'accepte donc.

Propreté urbaine et amendes :

Question : La modification du règlement de police fin 2018, introduisant des amendes d'ordre (art. 87bis) a-t-elle eu un impact favorable sur la propreté urbaine ?

Réponse :

2019 a été une période de sensibilisation. Les collaborateurs ont constaté une amélioration pour les crottes de chien. La prochaine étape sera de demander à la Police d'intervenir. Le problème des mégots n'est pas résolu, on va continuer à équiper les poubelles et les arrêts de bus de cendriers.

Observation N° 5 : La Commission estime que la période de sensibilisation doit être terminée ! Au vu des résultats peu encourageants, il est temps de passer à l'étape suivante.

Réponse de la Municipalité : La Municipalité est du même avis que la Commission de gestion et mandatera la Police de l'Ouest lausannois pour intervenir sur le domaine public.

La Commission de gestion accepte la réponse et souhaite que le Conseil communal soit informé.

°9-2017 : Ondallaz – changement chaudière du chalet Joli-Bois

Question : Les travaux ont été reportés d'une année, mais adjugés 12 mois plus tôt. Dès lors, la COGEST a cherché à comprendre pourquoi avoir fait valoir l'urgence si les travaux ont pu être réalisés une année plus tard. De plus, durant ce laps de temps, est-ce que de nouvelles technologies plus performantes auraient été mises sur le marché ? Est-ce que le prix aurait été plus attractif un an plus tard ? Pourquoi, le Conseil communal n'a pas été informé de ce report ?

Observation N° 6 : La COGEST déplore de ne pas avoir obtenu de réponses à ces diverses questions.

Réponse de la Municipalité : Le bureau d'ingénieurs Enerplan avait été mandaté pour l'étude de l'assainissement de la chaudière Joli-Bois. Des étincelles avaient jailli à l'arrière de la chaudière entraînant des réparations et provoquant notamment un trou dans la taule de protection et avaient été sécurisées en son temps. Par ailleurs, cette ancienne chaudière de 1997 avait rencontré plusieurs pannes successives nécessitant notamment le changement du brûleur en 2014. Ce dernier a pu être intégré dans la nouvelle installation. L'équipe d'Ondallaz

a fait part d'une réelle crainte suite à ces événements qui a rendu ce changement urgent pour le Service.

Les travaux étaient prévus initialement lors de la période estivale 2017, mais le préavis déposé avait été repoussé par le Conseil communal ce qui a généré le report de l'installation qui ne peut se faire que durant la période estivale. Les disponibilités des locaux d'Ondallaz n'ont pas permis d'exécuter ces travaux avant l'été suivant. Durant cette période supplémentaire, la chaudière a connu de nouvelles pannes qui ont nécessité des réparations.

Contrairement à divers domaines, comme par exemple l'informatique, la technologie des chaudières n'évolue pas aussi rapidement hormis des éléments comme l'électronique, telle que la régulation qui pourrait être tactile, mais qui n'apporte en aucun cas un meilleur rendement énergétique. De même et au vu de ce qui précède, il n'aurait pas été rentable de reprendre une étude complète déjà réalisée.

L'entreprise qui a eu ce mandat confirme que les prix étaient similaires d'une année à l'autre.

La COGEST accepte cette explication, mais elle constate que l'on est passé du « degré d'urgence absolu et scénario catastrophe » à « pouvoir attendre une année ».

M. le Président ouvre la discussion générale sur le rapport de la Commission de gestion.

La discussion n'étant pas demandée, M. le Président ouvre la discussion sur le rapport de la Municipalité.

La discussion n'étant pas demandée, M. le Président ouvre la discussion générale sur la gestion de la Commune.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et demande à M. Michele Scala de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le rapport de gestion présenté par la Municipalité,

Oui le rapport de la Commission de Gestion,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

APPROUVE

la gestion de l'exercice 2019

et donne décharge aux organes responsables.

C'EST A LA MAJORITÉ (UNE ABSTENTION) QUE LES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL APPROUVENT LE RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE 2019.

M. le Président remercie M. Michele Scala ainsi que l'ensemble des membres de la Commission de gestion pour leur travail puis cède la parole à M. le Syndic.

• **M. Jean-François Clément, Syndic**

Je souhaite vous remercier pour la confiance que vous venez de témoigner par votre vote final quant à la gestion de la Commune et vous dire que nous sommes conscients de l'énorme travail que cela représente pour vous.

Nous sommes toujours au plus près de la transparence comme nous l'avons évoqué avec M. Michele Scala, Président de la Cogest 2019-2020 puis avec Mme Elodie Golaz Grilli qui présidera cette Commission pour l'année de législature 2020-2021. Nous avons discuté de la manière de travailler au mieux ensemble et vous démontrer ainsi que vous pouvez être fiers de la manière de travailler des collaboratrices, des collaborateurs, des chef-fes de service, de la manière dont ils portent les différents dossiers qui sont les leurs, avec beaucoup d'efficacité et de conscience professionnelle.

Nous vous remercions pour ce vote final.

12. Dépôts de préavis – Discussion préalable

- **Préavis N° 72-2020 – Passerelle piétonne du 1er-Août - Adoption du projet routier - Demande d'un crédit d'ouvrage pour sa réalisation**
Présidence : UDC
- **Préavis N° 73-2020 – Fixation des indemnités de la Syndique ou du Syndic et des membres de la Municipalité pour la législature 2021-2026**
Présidence : PLR
- **Préavis N° 74-2020 – Centre technique communal (CTC) – Dépassement final du crédit de construction pour l'agrandissement et la réfection du bâtiment à la rue du Lac 14 dans le cadre du Préavis N° 78-2015**
Présidence : Commission des finances
- **Préavis N° 75-2020 – Rapport de la Municipalité sur l'état au 31 décembre 2019 des postulats et motions – Demandes de prolongation de délai – Réponses de la Municipalité à différents postulats et motions**
Présidence : Commission de gestion

M. le Président ouvre la discussion.

La discussion n'étant pas demandée, M. le Président communique que :

- la séance relative à l'étude du préavis N° 72-2020 sera présidée par M. Dylan Montefusco du groupe UDC,
- la séance relative à l'étude du préavis N° 73-2020 sera présidée par M. Pascal Golay du groupe PLR.

13. Motions, postulats et interpellations

- **Mme Elodie Golaz Grilli, PLR**
Développement du postulat intitulé « Pour que Renens rejoigne le Rainbow Cities Network »

En préambule, M. le Président informe que la recevabilité de ce droit d'initiative a été étudiée par le Bureau du Conseil communal lors de sa séance du 25 août 2020 et qu'il a été déclaré « recevable », personne ne s'opposant à cette validation, le développement du postulat peut avoir lieu.

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Municipaux,
Chers collègues,*

Le 9 février 2020, une large majorité des votants Renanais ont dit oui à une loi contre les discriminations en raison de l'orientation sexuelle.

Un message fort qui permet de renforcer davantage la prévention contre les discriminations LGBTI (lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées) en œuvrant pour une politique inclusive et en veillant ainsi à leur bien-être à l'école, au travail et dans la rue.

Étant donné que la discrimination des personnes LGBTI se produit souvent dans leur environnement direct, les autorités renanaises ont une tâche importante et spécifique dans la lutte contre les discriminations.

Le Rainbow Cities Network (RCN) est un réseau voué à la lutte contre les discriminations des personnes LGBTI, qui consiste à :

- *Échanger les expériences et les enseignements tirés sur les questions LGBTI dans les politiques locales.*
- *Collaborer sur les thèmes spécifiques, dans des projets ou autrement.*
- *Échanger les bonnes pratiques et initiatives locales en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre.*
- *Promouvoir l'inclusion des personnes LGBTI et sensibiliser le reste de la population aux problèmes qu'ils et elles rencontrent.*
- *Rester à jour avec les développements internationaux de la politique LGBTI.*
- *Établir des liens avec l'évolution des réseaux et organisations.*

Le réseau a été créé en 2011 à Amsterdam et compte 30 membres de 14 pays, dont Berne, Genève, Zurich et prochainement Lausanne.

Les conditions pour devenir membre :

- *Une politique LGBTI active (inclusive) au sein d'une ville*
- *Un responsable politique sur ce sujet, qui représentera la ville au sein du réseau et lors de l'assemblée annuelle*
- *Une demande d'adhésion*
- *Participation active à la liste de partage de bonnes pratiques*

Finalement l'adhésion à ce réseau est peu contraignante, mais favorise une action concrète de la ville de Renens, et ainsi travaille à déconstruire les normes et stéréotypes.

Le présent postulat invite donc la Municipalité à étudier l'opportunité d'adhérer au réseau RCN.

M. le Président ouvre la discussion.

○ **M. Michele Scala, PSR**

*Monsieur le Président,
Chers Collègues,*

C'est l'évidence même qui veut que nous soutenions ce postulat. Je vous rappelle que la Suisse est entrée à l'ONU en 2002 et a donc adhéré à la Déclaration universelle de droits de l'Homme.

L'article 2 de la déclaration universelle mentionne clairement qu'il n'y a pas de discrimination entre sexe, genre, couleur, etc.

Je vous invite donc à soutenir ce postulat.

○ **M. Jean-François Clément, Syndic**

La Municipalité est bien évidemment totalement en accord avec cette proposition et vous invite à la soutenir.

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

Le renvoi à une Commission n'ayant pas été demandé, M. le Président soumet à l'Assemblée la prise en considération et le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

C'EST À LA MAJORITÉ (DEUX VOIX « CONTRE ») QUE LE POSTULAT EST TRANSMIS A LA MUNICIPALITÉ POUR ÉTUDE ET RAPPORT

• **Mme Frédérique Beauvois, PSR**

Développement du postulat intitulé « Joue-la comme Renens ! Des stages de vacances made in Renens, organisés pour et par les Renanais. »

En préambule, M. le Président informe que la recevabilité de ce droit d'initiative a été étudiée par le Bureau du Conseil communal lors de sa séance du 25 août 2020 et qu'il a été déclaré « recevable », personne ne s'opposant à cette validation, le développement du postulat peut avoir lieu.

Monsieur le Président,

Nous avons la chance à Renens de disposer d'un tissu dense d'associations sportives et culturelles. Les écoliers de Renens ont la possibilité de participer tout au long de l'année scolaire à des activités sportives durant leur pause de midi. Foot, handball, cirque, natation, basket sont autant d'occupations qui leur sont proposées par la ville durant l'année scolaire.

Il n'en est cependant pas de même pendant les vacances. Si les parents ont la possibilité d'inscrire leur enfant aux camps d'Ondallaz ou au CRA, aucune activité sportive ou artistique n'est proposée par la ville pendant les congés scolaires. Certains clubs de sports (basket, foot, cirque) organisent certes des stages à la semaine, mais sans partenariat avec la ville. Sans subvention, le prix de ces activités peut décourager des familles disposant de ressources limitées, d'autant plus malmenées par l'actuelle crise sanitaire. Et sans soutien financier et/ou organisationnel de la ville, nombre d'associations n'osent se lancer dans l'organisation de stages de vacances.

L'objectif de ce postulat est de demander à la ville de mettre en place un passeport vacances à la renanaise, par le biais d'une collaboration étroite avec ses associations locales. L'enjeu est de permettre aux enfants de notre ville de profiter d'activités attrayantes et variées durant leurs longues semaines de vacances. Cela offrirait à certains d'entre eux l'occasion de découvrir des activités inédites et/ou hors de portée de la bourse de leurs parents. Pour les associations, ce serait l'occasion de faire découvrir leur passion à des jeunes et à de potentiels futurs membres. Cela permettrait en outre aux parents d'aller travailler, en laissant leurs enfants entre de bonnes mains et en toute confiance. Nous avons les contacts, nous avons les locaux, nous avons une foule d'enfants enthousiastes et nombre d'associations qui ont l'habitude d'encadrer des enfants par le partage de leur passion. Ne reste plus qu'insuffler une impulsion organisationnelle et financière, par un partenariat intime et fécond entre la ville et ses associations.

Nous ne sommes pas une ville riche. Mais nous avons de multiples talents qui n'attendent qu'un coup de pouce de notre part pour s'épanouir dans un sport ou une activité créatrice. Notre jeunesse est notre force, et le sport est un formidable outil d'intégration sociale et de

prévention sanitaire. Prendre soin de soi et de son corps s'apprend dès le plus jeune âge, et nombre d'efforts peuvent être économisés plus tard si des activités ludiques et formatrices sont proposées à nos jeunes en amont. Il s'agit ainsi d'investir aujourd'hui dans cette jeunesse qui demain fera Renens.

M. le Président ouvre la discussion.

○ **M. Jean-François Clément, Syndic**

Je souhaite vous dire que c'est une belle initiative qui a eu lieu cette année et que la Municipalité entre volontiers en matière pour travailler sur ce sujet.

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

Le renvoi à une Commission n'ayant pas été demandé, M. le Président soumet à l'Assemblée la prise en considération et le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

C'EST À LA MAJORITÉ (TROIS ABSTENTIONS) QUE LE POSTULAT EST TRANSMIS A LA MUNICIPALITÉ POUR ÉTUDE ET RAPPORT

● **Mme Frédérique Beauvois, PSR**

Développement du postulat François Delaquis intitulé « Les conséquences de la pandémie de Covid-19 pour la Ville de Renens, quelles solutions pour remédier aux problèmes déjà identifiés, quels changements doit-on s'attendre pour le futur. »

En préambule, M. le Président informe que la recevabilité de ce droit d'initiative a été étudiée par le Bureau du Conseil communal lors de sa séance du 25 août 2020 et qu'il a été déclaré « recevable », personne ne s'opposant à cette validation, le développement du postulat peut avoir lieu.

Monsieur le Président,

La pandémie du Covid-19 a frappé durement une large partie de la population, notamment dans sa chair, ses relations sociales, ses revenus économiques, etc., durant le 2ème trimestre de cette année. Des mesures d'urgence ont dû être mises en place, d'importantes dépenses ou aides financières ont dû être consenties.

Au moment de la rentrée, le virus est toujours là, des personnes sont malades, certaines demeurent isolées, certains de nos concitoyens sont au chômage, au chômage technique ou vont perdre leur emploi, d'autres devront se reconvertir.

De nombreux commerces voient leur chiffre d'affaires baisser et voient passer sous leur devanture un flot de camions chargés de marchandises e-commerce qui livrent à domicile.

Les relations sociales sont touchées, de nombreux seniors ou personnes vulnérables restent isolées ou confinées.

Je pourrais décrire plus longuement encore ce que chacun d'entre nous au sein de ce Conseil peut voir.

Nous vivons un moment comme jamais fait d'incertitude. Toutefois, gouverner c'est prévoir et au vu de ce que nous savons nous pouvons déjà évaluer un certain nombre de conséquences

de la pandémie de Covid-19, proposer des solutions pour remédier aux problèmes déjà identifiés et entrevoir les changements qui interviendront dans un avenir proche.

Ainsi, je demande à la Municipalité de présenter un rapport examinant les conséquences de la pandémie de Covid-19 ainsi que des solutions permettant de remédier aux problèmes identifiés et les changements auxquels il faut s'attendre à Renens en particulier.

Je souhaiterai que les points suivants soient notamment examinés :

- *Les conséquences financières sur les ménages renanais, les entreprises (commerces, restaurants, entreprises commerciales et industrielles, etc.), les impôts et le budget communal ;*
- *Les effets de l'isolement social pour les seniors et les personnes fragiles ou en situation précaire ;*
- *Les conséquences sur le fonctionnement de l'administration communale (prestations supprimées ou modifiées, télétravail, absentéisme, etc.) ;*
- *Les effets de la pandémie sur les structures d'accueil et sur les associations culturelles et sportives ;*
- *Les effets de l'arrêt de l'enseignement présentiel pour les élèves en matière d'égalité des chances ;*
- *Les conséquences sur les crèches et les structures d'accueil ;*
- *Les effets sur le nombre de places d'apprentissages mises à disposition par les entreprises et administrations sises sur le territoire de Renens ;*

Je souhaiterais que des solutions soient présentées en matière de soutien scolaire, de ressources supplémentaires si nécessaire pour combler les lacunes liées à l'isolement social, des aides ou mesures ciblées pour conserver notre tissu commercial très lourdement touché, des propositions en faveur de nos jeunes qui voient certains de leurs loisirs restreints lorsque ceux-ci se déroulent principalement à l'intérieur.

Je vous remercie de votre soutien pour que ce postulat soit transmis directement à la Municipalité.

M. le Président ouvre la discussion.

○ **Mme Carole Castillo, Fourmi rouge**

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,
Camarades,*

Le groupe Fourmi rouge ne soutiendra pas ce postulat ce soir et vous invite à en faire de même.

Non pas que les soucis évoqués ne nous intéressent pas, car la Fourmi rouge a toujours été présente au côté des plus démunis avec ou sans pandémie, simplement, il nous paraît trop tôt pour tirer des conclusions sur les conséquences de celle-ci et absolument impensable d'occuper du personnel à faire des rapports alors que leur énergie doit être dépensée sur le terrain. Concentrons-nous sur le plus important : les personnes physiques et non pas sur des statistiques ou rapports ou comment vous souhaitez nommer cela. Nous vous remercions d'en prendre bonne note.

○ **M. Philippe Anhorn, Les Verts**

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

Pour ma part, je m'abstiendrai lors de la décision de renvoi de ce postulat à la Municipalité. En tant qu'économiste, je suis évidemment passionné par toutes les questions qui sont soulevées dans le cadre de ce postulat. Toutefois, j'ai l'impression qu'il s'agit d'une œuvre colossale que d'envisager d'y répondre et également l'impression que plusieurs des questions posées ne s'adressent pas directement à la Municipalité, mais à d'autres autorités.

De plus, comme il vient de l'être dit, je pense que nous ne sommes pas sortis de la crise et qu'au jour d'aujourd'hui, il faut concentrer les ressources des pouvoirs publics de Renens sur l'action et peut-être laisser à d'autres instances le temps d'écrire l'Histoire dans un 2^{ème} temps. Je vous remercie.

○ **Mme Frédérique Beauvois, PSR**

Je me permets de rebondir sur les remarques qui ont été faites.

Tout d'abord si le postulat est renvoyé à la Municipalité, ce sera à elle de choisir les personnes les plus aptes à faire un diagnostic.

Pour moi c'est un diagnostic objectif sur un corps social qui est rongé par une maladie. Si nous attendons la fin de la crise sanitaire et la crise économique qui va s'ensuivre, notre patient ne va pas en réchapper. Poser un diagnostic objectif permet ensuite de pouvoir choisir les mesures qui sont les plus ciblées pour éviter que notre patient ne trépasse.

○ **M. Jean-Marc Dupuis, PLR**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Je partage ce qui a été dit ; dans ce postulat il y a à boire et à manger et, je l'avoue, je reste sur ma faim et je ne suis pas complètement désaltéré.

Ce postulat s'apparente plutôt à une interpellation. Certes il est demandé quelques petites choses pour du soutien scolaire et fait mention de propositions pour les jeunes, mais je pense qu'il serait bien de, probablement avec un peu plus de recul, séparer la partie « interpellation » dans laquelle il y a des choses importantes, nous avons le droit de le faire, la Municipalité peut nous dire ce qu'elle a entrepris, de l'aspect « postulat » qui se doit d'être affiné. Je vous remercie.

○ **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

Bonsoir à tous,

C'est peut-être par ma profession, par ma pratique, que j'interviens après avoir entendu le mot « diagnostic ».

Vous savez très bien que pour poser un diagnostic il faut recueillir beaucoup d'éléments, que ceux-ci doivent ensuite être analysés et c'est parfois difficile. S'agissant de la situation créée par le Covid-19 ceci est extrêmement difficile et je pense que ce n'est pas à une commune comme la nôtre de recueillir tous ces éléments et de poser un diagnostic.

S'il devait y avoir un diagnostic, celui-ci n'émanerait certainement pas d'ici, bien qu'il pourrait être pris en considération dans nos décisions. Toutefois, le diagnostic sur les conséquences de

cette épidémie porte au-delà de la commune de Renens et je pense qu'il est inutile d'engager des efforts à notre niveau dans ce type de problématique. Merci.

○ **M. Eugène Roscigno, PSR**

Monsieur le Président,

C'est rare qu'un dépôt de postulat suscite autant d'interventions. De ce fait, étant donné que la prise en considération de ce postulat crée débat, pour une fois, nous pourrions peut-être le renvoyer en commission.

○ **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

M. Eugène Roscigno, je suis toujours pour les commissions dans le but de partager les avis, mais renvoyer ce type de problématique à une commission qui regroupe 8 conseillers communaux c'est perdre du temps et de l'argent. C'est en effet une problématique qui nous dépasse et je ne sais pas pourquoi vous souhaitez le renvoyer à une commission.

○ **M. Eugène Roscigno, PSR**

Cette proposition est faite car le dépositaire de ce postulat n'est pas présent.

○ **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

Alors nous pouvons demander à ce que ce postulat soit renvoyé à la prochaine séance du Conseil communal en présence du dépositaire. Mais je trouve que demander une commission pour cette raison, M. Eugène Roscigno, n'est pas correct.

○ **M. Eugène Roscigno, PSR**

C'était surtout le fait que comme le dépositaire, M. François Delaquis, n'étant pas présent ce soir, il est très difficile de parler à sa place. Je trouve la proposition de M. Silvio Torriani intéressante, à savoir de porter ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil communal et ainsi M. François Delaquis pourra défendre sa proposition.

○ **M. Jean-François Clément, Syndic**

La position de la Municipalité a été débattue. Le travail qui est demandé est énorme et pour certains points le périmètre est beaucoup plus large que celui d'une seule commune, et nous n'avons ni la compétence ni l'autorité pour le faire.

Par ailleurs, nous vivons toujours dans une période de persistantes incertitudes, nous ne sommes pas certains que tout soit passé. La reprise des écoles, l'automne et l'hiver approchant nous risquons de nous retrouver dans une nouvelle phase très préoccupante. La temporalité n'est pas des plus adaptée pour ce type de démarche.

Bien évidemment le Covid-19 a bouleversé l'économie, a eu un impact sur toutes et tous sur le plan humain, social, économique, sanitaire. Nous sommes tous bouleversés par ceci et je crois que nous avons tous pris conscience que le monde de demain devait être différents de celui d'aujourd'hui. Nous ne pourrions plus continuer à malmenier la nature de cette manière.

Sur ce dernier point, nous ne sommes pas restés en reste, puisque depuis plusieurs années, la Ville de Renens s'est préoccupée de développement durable. Le Servie « Gestion urbaine – Développement durable » a été créé. Grâce à cela la Ville de Renens remporte régulièrement des prix, comme par exemple le label « Gold » en matière de Cité de l'énergie, qui est une belle reconnaissance. Sans doute que cela ne nous suffira pas et que nous devrons passer à d'autres choses, toutefois nous ne sommes pas inactifs et j'aimerais saluer l'énorme travail qu'emmène la Municipalité et spécifiquement le dicastère GUDD.

Transition énergétique, problématique du climat, réchauffement climatique, nous sommes beaucoup interpellés. La Municipalité, toutes ces dernières semaines pour faire face à toutes ces problématiques, a investi beaucoup de temps et de personnel afin de répondre plus ou moins adéquatement à tout ce que nous pouvions faire. Des constats, nous en avons fait plusieurs. Nous avons vu qu'il y a des économies qui sont en grande souffrance. Nous avons des contacts réguliers avec le monde économique qui nous disent combien c'est difficile pour eux. Nous avons octroyé des baisses de loyer, dans le but de soutenir le commerce renanais. En collaboration avec l'Association des commerçants renanais, nous avons proposé aux Renanaises et Renanais des bons d'achat locaux solidaires. Nous essayons de rendre des rues piétonnes afin de permettre aux citoyens de s'arrêter plus souvent qu'avant pour consommer et ainsi soutenir l'économie. Nous avons une structure d'accueil pour les personnes en situation de précarité qui a fonctionné quotidiennement pendant plusieurs semaines et qui va peut-être avoir un effet multiplicateur pour d'autres associations.

Si toutes les questions de M. François Delaquis sont intéressantes et sont passionnantes, nous n'avons pas actuellement les ressources pour y répondre. La temporalité n'est pas des plus opportune. L'administration a aussi été énormément impactée par le Covid-19. Il a fallu renforcer toutes les équipes pour les nettoyages, pour permettre la réouverture des écoles, pour trouver des solutions dans les structures d'accueil. Nos équipes sont actuellement fatiguées et vous savez que nous ne sommes pas une des villes avec des ressources les plus conséquentes du Canton. Des ressources rares, mais avec des collaborateurs motivés.

La Municipalité pourrait prendre ce postulat, mais la réponse à celui-ci est un travail tellement conséquent que bien évidemment c'est un document qui figurera sans doute dans le préavis annuel « motions et postulats en suspens ». Parce que nous aurions besoin de beaucoup de temps si nous voulions y répondre pleinement.

C'est pour moi un regret de ne pouvoir soutenir ce postulat. L'heure est à la recherche de solutions concrètes.

Je regarde mes collègues qui pourraient contester mes dires, apparemment ce n'est pas le cas, donc la position de la Municipalité est celle que je viens de vous expliquer.

Suite à la proposition faite de reporter la discussion relative à ce postulat lors de la prochaine séance du Conseil communal, M. le Président rappelle l'article 56, al. 3 du RCC « l'auteur de la proposition peut la retirer ou la modifier jusqu'à ce que le Conseil se prononce sur sa prise en considération », dès lors, en l'absence excusée de l'auteur, le Conseil va devoir se déterminer ce soir sur le renvoi à la Municipalité pour étude et rapport, le classement ou le renvoi à une commission ad hoc. Par conséquent, il s'enquiert auprès de M. Eugène Roscigno s'il souhaite maintenir sa demande de Commission.

○ **M. Eugène Roscigno, PSR**

Non.

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

Le renvoi à une Commission ayant finalement été retiré, M. le Président soumet à l'Assemblée la prise en considération et le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

C'EST À LA MAJORITÉ QUE LE CONSEIL COMMUNAL DÉCIDE LE CLASSEMENT DE CE POSTULAT

- **Mme Marie Schneider, Fourmi rouge**

Développement du postulat intitulé « Tampons et serviettes hygiéniques mis à disposition gratuitement dans les établissements scolaires renanais »

En préambule, M. le Président informe que la recevabilité de ce droit d'initiative a été étudiée par le Bureau du Conseil communal lors de sa séance du 25 août 2020 et qu'il a été déclaré « recevable », personne ne s'opposant à cette validation, le développement du postulat peut avoir lieu.

Monsieur le Président,

Madame, Monsieur,

La précarité menstruelle est un phénomène qui touche des milliards de femmes et jeunes filles à travers le monde qui n'ont que difficilement accès aux protections hygiéniques dont elles ont besoin. Ce phénomène ne se limite pas aux pays en voie de développement et touche également les pays riches. La menstruation est une fonction biologique naturelle du corps qui concerne la moitié du genre humain. Il est temps de porter cette thématique dans le débat sanitaire, notamment dans le cadre des établissements scolaires.

En mars 2020, le Conseil National a adopté une motion demandant enfin de baisser le taux de TVA sur les serviettes hygiéniques et tampons de 7,7 % à 2,5 %, admettant enfin qu'il s'agit de produits de première nécessité. Cette réduction de la TVA est une première victoire face à une injustice qui touche toutes les femmes. Dans notre société, les menstruations sont encore un sujet tabou et sont à la base de nombreux désagréments dans la vie d'une femme. Un de ces désagréments notables est le poids financier qui correspond à l'achat des produits d'hygiène menstruelle. Alors que dans tous les bâtiments publics du papier toilette est mis à disposition gratuitement aux utilisateurs, les tampons et serviettes hygiéniques ne sont pas disponibles. Pourtant il s'agit d'un besoin basique, au même titre que le papier toilette. Dans les écoles, il est primordial de limiter le plus possible les inégalités entre étudiant.es et la mise à disposition de ces produits d'hygiène vise justement à corriger cette injustice. Les écoles doivent mettre à disposition des produits sanitaires liés à la menstruation. En donnant un accès libre à ces produits à toutes les étudiantes, la Ville de Renens suivrait ainsi l'exemple d'autres régions telles que la ville de New York, le gouvernement Ecossais, le pays de Galles, le Royaume-Uni, et la Colombie Britannique au Canada.

Dans le domaine de la scolarité obligatoire, les tâches sont réparties entre le canton et les communes. Ces dernières sont tenues de mettre à disposition les infrastructures nécessaires aux écoles (installations scolaires, bâtiments et équipements), alors que le Canton prend en charge les traitements des enseignant.es.

C'est la raison pour laquelle, à l'instar de la Commune de Tavannes (BE), nous demandons à la Ville de Renens de mettre à disposition dans tous les établissements scolaires des distributeurs de serviettes hygiéniques et tampons gratuitement dans les toilettes des filles.

M. le Président ouvre la discussion.

- **M. Richard Neal, PSR**

Monsieur le Président,

Chers Collègues,

Je suis de base pour le contenu de ce postulat, je trouve que c'est une bonne idée. Toutefois, il y a une seule chose qui m'a choqué lors de sa lecture, c'est le fait d'avoir des distributeurs dans toutes les écoles renanaises. À mon avis il n'y a pas besoin de serviettes hygiéniques et de tampons dans les écoles enfantines.

○ **Mme Marie Schneider, Fourmi rouge**

C'est vrai que j'ai omis de dire qu'il n'y en a pas besoin dans les crèches et les écoles enfantines, il est vrai que cela n'a pas de sens.

En revanche, dans les écoles primaires « oui », je connais des filles qui ont eu leurs règles à 9 ans et donc à l'école primaire.

○ **M. Jean-François Clément, Syndic**

C'est bien volontiers que nous prenons ce postulat pour étude et rapport.

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

Le renvoi à une Commission n'ayant pas été demandé, M. le Président soumet à l'Assemblée la prise en considération et le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

C'EST À LA MAJORITÉ (UNE VOIX « CONTRE » ET TROIS ABSTENTIONS) QUE LE POSTULAT EST TRANSMIS A LA MUNICIPALITÉ POUR ÉTUDE ET RAPPORT

• **M. Mehmet Korkmaz, Fourmi rouge**

Dépôt de postulat intitulé « Lutte contre la pollution sonore »

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

Je dépose le titre de mon postulat « Lutte contre la pollution sonore » qui demande que les feux de signalisation aux croisements passent en mode clignotant la nuit.

• **Mme Suzanne Sisto-Zoller, Fourmi rouge**

Interpellation intitulée « Des fontaines et points d'eau pour combattre la canicule et améliorer la qualité de vie en ville ? »

Nous avons passé un été très chaud, et ce ne sera plus une exception.

Pour combattre la canicule, il y a une méthode qui semble efficace :

Les points d'eau, fontaines à boire ou jeux d'eau, qui apportent un peu de fraîcheur aux habitants, qui devraient pouvoir s'y désaltérer et s'y rafraîchir. Les points d'eau sont aussi utiles pour les animaux, oiseaux, insectes, etc. et pour les chiens en promenade.

Les enfants devraient pouvoir y jouer.

Depuis quelques années, il me semble que les fontaines se raréfient dans notre commune :

- plus d'eau dans la fontaine de la Place du marché*
- rue Neuve à la hauteur du N° 4 bis transformée en parterre de fleurs*
- le même sort a été réservé à la fontaine devant l'administration communale*
- plus de plan d'eau devant la Grande Salle*
- plus de fontaines à la Place de la Gare*

Ce ne sont que quelques exemples.

Les fontaines installées récemment, avec bouton-poussoir, n'ont pas de garde d'eau et ne servent donc pas à désaltérer les animaux.

Je demande à la Municipalité :

- 1. Combien y a-t-il de fontaines à Renens (fontaines à boire, fontaines décoratives, plans d'eau, fontaines ludiques...) ?*
- 2. Sont-elles en diminution ?*
- 3. Y a-t-il une politique délibérée de diminuer leur nombre, par mesure d'économies ?*

Nous posons ces questions en automne, afin de pouvoir évaluer si des améliorations sont à prévoir pour les années prochaines.

M. le Président ouvre la discussion

○ **M. Philippe Anhorn, Les Verts**

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Je trouve cette interpellation très sympathique. J'ai récemment vu passer sur les réseaux sociaux le cadastre des fontaines et points d'eau de la ville de Lausanne qui est très ludique, très facile et accessible ; peut-être qu'une collaboration serait possible entre les deux Municipalités à ce sujet... à suivre !

Réponse de Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Conseillère municipale

Monsieur le Président,

Je remercie Mme Suzanne Sisto-Zoller pour son interpellation. Ce n'est effectivement pas qu'une impression, il est vrai que durant ces dernières années, nous avons dû mettre hors service six fontaines pour des questions techniques. Ainsi, je vous ferais une réponse plus détaillée pour la prochaine séance du Conseil communal étant donné que nous nous attelons à remédier à cette situation.

● **M. Richard Neal, PSR**

Interpellation intitulée « Difficulté de circulation au Chemin de St George »

*Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

Depuis quelques semaines, trois des quatre propriétaires des villas situées dans la partie montante du Chemin de St George ont décidé de mettre des chaînes à travers leurs entrées de garage/cour, car constamment dérangés par des véhicules qui entraient dans leur propriété pour laisser passer un véhicule venant en sens inverse.

Ceci a pour conséquence que lorsqu'on se trouve nez-à-nez avec un véhicule venant en sens inverse il y a beaucoup de difficultés, car reculer dans ce chemin étroit bordé des deux côtés par des murs en brique ou en béton n'est pas chose aisée.

De plus, comme le virage du bas de cette pente est invisible depuis le début du chemin, et vice-versa, beaucoup de véhicules s'y engagent sans savoir si l'entier du chemin est dégagé.

En parlant avec plusieurs personnes du quartier, même des cyclistes qui descendent et qui arrivent face à une voiture ont de la peine à croiser maintenant.

Je demande donc que la Municipalité étudie rapidement la possibilité de mettre cette partie du Chemin de St George (jusqu'à la jonction avec le Chemin de la Bruyère) en sens unique. Plus logiquement à la montée pour former un circuit avec le sens descendant du Chemin de la Creuse.

Je vous remercie pour votre attention.

Réponse de M. Olivier Golaz, Conseiller municipal

*Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,*

M. Richard Neal m'avait déjà posé cette question oralement. Il est vrai que les propriétaires ont mis des chaînes et ils sont dans leur droit.

À titre personnel, je ne suis pas convaincu que de mettre cette route à sens unique serait adéquat. Effectivement, d'une part si une route est mise à sens unique, les automobilistes ont tendance à rouler beaucoup plus vite, d'autre part lorsqu'un automobiliste se trouve face à une autre voiture cela va, bien sûr, ralentir le trafic.

C'est un axe que j'utilise quelque fois et il est rare que l'on se trouve confronté à cette situation.

Encore une fois, je le répète, je ne suis pas persuadé que de mettre cette rue en sens unique va sécuriser la circulation. En choisissant l'option du sens unique, je pense que l'on va mettre plus en danger les utilisateurs, les riverains ainsi que les enfants des riverains, car les automobilistes vont rouler plus vite.

Toutefois, la Municipalité va prendre cette interpellation, l'étudiera et vous rendra une réponse.

- **Mme Elodie Golaz Grilli, PLR**

Interpellation intitulée « Pour plus de places en crèche/garderie »

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,
Chères et chers Collègues,*

Lors de notre dernière séance du Conseil communal, la Municipalité a transmis oralement sa politique, ainsi que les relations qu'elle entretient avec les structures d'accueil privées.

Je remercie tout d'abord la Municipalité et ses services de toujours garder le lien tant qu'il se peut avec ces acteurs.

Toutefois, la réponse quant au soutien financier m'interroge, je cite la Municipalité « Nous ne pouvons pas soutenir financièrement des structures privées puisque nous avons nos propres structures. Il y a certes des structures privées au sein de notre réseau, mais celles-ci acceptent de se soumettre aux critères du réseau, dont celle financière. Ces structures privées qui ont rejoint le réseau d'accueil de jour permettent de facturer aux parents selon leur revenu, avec celles-ci nous entretenons des liens étroits puisque finalement ce sont des places pour des familles de Crissier et Renens. Les structures qui ne rejoignent pas le réseau, qui n'utilisent pas ces mêmes critères et qui ont leurs propres tarifs, se gèrent toutes seules sans soutien financier de la Ville. »

La Municipalité pourrait-elle envisager d'autres possibilités, d'autres types de partenariat et plus de souplesse ?

Des exemples montrent que la ville de Renens pourrait offrir plus de places en crèche/garderie en soutenant les parents et non les structures privées.

Par exemple la ville du Mont-sur-Lausanne aide les familles dont les enfants sont accueillis dans une structure privée. Les parents bénéficient d'un soutien financier de la Commune. Le montant de ce soutien dépend du revenu familial déterminant.

À Bienne les parents peuvent faire valoir des bons de garde auprès des crèches/garderies même privées si elles sont au bénéfice d'une autorisation d'exploiter.

Ces deux exemples montrent un soutien des villes sans que les structures se soumettent aux critères du réseau, dont celle financière.

Ces possibilités permettraient à la ville de Renens de favoriser l'égalité des chances entre toutes les familles et permettre aux parents de concilier au mieux vie privée et vie professionnelle et ayant des places en crèche/garderie.

Merci pour votre attention.

Réponse de Mme Karine Clerc, Conseillère municipale

Je vous remercie pour votre interpellation. Il est vrai que nous avons parlé de ce sujet lors de la dernière séance du Conseil communal suite à la fermeture de la garderie Les Chattons.

Comme je vous l'avais dit, nous nous sommes penchés sur la situation qui nous a préoccupé, ce qui nous a aussi amené à réfléchir sur les types de partenariats possiblement envisageables avec une telle structure afin, d'une part, éviter sa fermeture et, d'autre part, voir s'il y avait une possibilité d'agrandir notre réseau.

Je vais vous répondre de deux manières :

- *d'une part nous continuons d'étudier la situation de la garderie Les Chattons. Nous avons rencontré différents prestataires et sommes en train d'étudier un éventuel partenariat avec des entités publiques multiples afin de pouvoir maintenir cette garderie. A ce sujet nous allons vous répondre.*
- *dans la foulée, nous allons prendre les différentes questions que vous posez, qui sont des questions intéressantes, car elles permettent d'étudier d'autres modèles de financement, même si, a priori, elles ne sont pas le choix que nous avons fait jusqu'à aujourd'hui. Nonobstant, ces choix ont le mérite d'exister et c'est bien que nous puissions les étudier.*

○ Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge

Je voulais juste dire que je ne suis pas tellement pour subventionner les entreprises privées, car nous risquons vite de déborder.

Néanmoins, dans cette situation précise, si je ne me trompe pas, lors de l'ouverture de la garderie privée de Phillips Morris, la Municipalité avait conclu un accord afin que des enfants de Renens puissent en être bénéficiaires en supportant financièrement la différence entre le tarif d'une garderie communale et le tarif d'une garderie publique.

Donc peut-être que cela pourrait être la même chose dans cette situation, puisque nous en avons déjà fait l'expérience.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

14. **Questions, propositions individuelles et divers**

• **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**

Question et vœu relatifs l'audit interne du Centre sportif de Malley

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité,

Mesdames et Messieurs du législatif,

Le centre sportif de Malley est une construction importante, le budget initial prévoyait 208 millions. Vous avez certainement suivi les explications dans la presse avant les vacances déjà.

Un audit interne a été demandé. Nous pouvons y lire

- que des contre-affaires ont été faites, mais d'une façon peu claire,*
- que des signatures ont été apposées au bas de certains contrats sans procuration,*
- que le budget est validé par le Conseil d'administration et non par l'Assemblée générale comme le stipule l'art. 12 des statuts. L'audité s'incline et promet de soumettre le budget 2021 à l'Assemblée générale,*
- que, mais nous le savions déjà, la gestion du personnel va être retravaillée pour l'ouverture des piscines,*
- que des billets gratuits ont été distribués un peu n'importe comment,*
- le pompon c'est quand même les attributions de certains marchés. En effet nous pouvons lire à la page 13 que 25 marchés de construction attribués pour un total de 13 millions n'ont pas fait l'objet d'une procédure d'appel d'offres et contreviennent à la législation !*
- Les responsables de l'audit proposent une formation pour les cadres et les administrateurs, mais ceux-ci n'en veulent pas.*

Ma question à la Municipalité est la suivante : Est-ce que vous possédez cet audit ?

Mon vœu : Que la Municipalité transmette cet audit avec les annexes, que je n'ai pas, et nous fasse un petit rapport.

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Le CSM a plusieurs fois fait l'objet de questions et d'interpellations dans ce Conseil. C'est un thème majeur, sensible également. De ce fait, nous vous proposons de vous transmettre quelques réponses lors d'une prochaine séance du Conseil communal.

○ **Mme Elodie Golaz Grilli, PLR**

Une question sur le même sujet. Est-ce que l'audit mentionné par Mme Verena Berseth n'est-il pas un audit demandé par le Conseil communal de Lausanne et qui concerne l'aspect financier de la ville de Lausanne ? Je souhaiterais avoir cet éclaircissement. Merci.

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Il y a eu en effet un audit d'une société externe neutre, ainsi qu'un rapport du contrôle des finances de la ville de Lausanne (CFL) ; ce sont deux éléments séparés.

- **Mme Suzanne Sisto-Zoller, Fourmi rouge**
Question relative aux masques de protection

*Monsieur le Président du Conseil,
Chères Conseillères et Conseillers,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,*

Nous avons lu dans la presse que le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) a prévu la distribution de masques pour toute personne au bénéfice d'un régime social.

En interrogeant des habitants pour savoir s'ils faisaient appel à ce droit, on m'a répondu qu'ils devaient se rendre au CMS d'Ecublens et présenter une pièce justifiant ce droit.

Cela me semble dissuasif. N'y a-t-il pas possibilité d'obtenir ces masques à Renens ?

Réponse de Mme Karine Clerc, Conseillère municipale

Je vous remercie pour votre question. Il est vrai que le DSAS a décidé durant l'été de distribuer une boîte de masque gratuitement à tous les bénéficiaires d'un régime social, à l'exception des bénéficiaires de subsides à l'assurance maladie. Il est vrai que pour pouvoir bénéficier de cette gratuité il faut présenter la preuve que l'on est bénéficiaire de tel ou tel régime social. Je ne pense toutefois pas que cela soit dissuasif.

Effectivement la distribution a été centralisée au CMS d'Ecublens, d'une part pour une question de stockage, car cela représente une très grande quantité de boîtes, et pour pouvoir organiser cette distribution, il fallait un endroit où quelqu'un soit disponible afin de vérifier que les boîtes soient distribuées aux ayant-droits.

La question que cela pose toutefois est celle concernant les personnes à mobilité réduite ; une personne n'ayant pas de problème de mobilité peut se déplacer jusqu'à Ecublens, par contre une personne qui a des soucis de mobilité, cela peut poser d'autres problèmes. Nonobstant, les personnes qui sont dans cette situation peuvent soit envoyer un curateur, un membre de sa famille ou une connaissance qui fournirait les justificatifs et ainsi obtenir une boîte de masques. Les personnes qui ne disposent pas d'une personne disponible pour cette démarche peuvent faire appel au CMS pour se faire apporter une boîte de masque par l'un de leurs collaborateurs.

Il me semble donc que les possibilités sont relativement larges. Toutefois, si vous pensez encore à une situation à laquelle nous n'aurions pas pensé, je suis à votre disposition.

Concernant la communication, celle-ci a été largement transmise via la presse, les guichets d'assurances sociales et par les assistants sociaux, les assistants administratifs, les infirmiers ainsi que tous intervenants en contact avec le public concerné.

En espérant avoir ainsi répondu à votre question.

- **Mme Suzanne Sisto-Zoller, Fourmi rouge**

Je suis très déçue de cette réponse parce que prendre le bus afin de se rendre à Ecublens à un prix pour les personnes qui n'ont pas d'abonnement. De plus, prouver que l'on a les PC signifie qu'il faille aller rechercher le document le prouvant ; tout le monde ne l'a pas sous la main.

Il tomberait sous le sens que ces personnes puissent se rendre au guichet des instances ayant octroyé un droit et qui à l'aide de leur ordinateur savent de suite que la personne se trouvant en face d'elle est bien au bénéfice des PC ou autres. Au CMS, cela est différent parce qu'il y a bien quelqu'un qui vient chez moi autrement je ne dépendrai pas d'eux et peut-être que la personne qui vient chez moi pourrait me l'apporter.

Mais je ne suis pas contente de cette manière de procéder, d'ailleurs quand des personnes m'ont dit que j'avais tort et qu'elles devaient aller jusqu'à Ecublens, j'ai dit « tu yoyottes » et je me suis rendue au CMS de Renens afin de voir l'affiche et j'ai effectivement constaté qu'il était mentionné que le centre de distribution était à Ecublens. Sans abonnement demi-tarif cela coûte CHF 3,70 et ce n'est pas satisfaisant. Je pense que le DSAS a pris une décision et que nous nous l'appliquons à la retirette.

Réponse de Mme Karine Clerc, Conseillère municipale

Je vous remercie pour votre réaction. Personnellement je pense que c'est une tribune qui permet de dire un certain nombre de choses et je transmettrai votre réaction et votre déception à qui de droit. Leur réaction vous sera transmise lors de la prochaine séance du Conseil communal.

Nous traversons aussi une période tellement particulière que cela suscite forcément des réactions, des attentes, soyez toutefois certains que les administrations et institutions essayent d'organiser des réponses au mieux qu'elles le peuvent en s'adaptant pratiquement quotidiennement à des nouvelles directives. Nous pouvons dialoguer sur les décisions prises et peut-être que je reviendrai lors de la prochaine séance du Conseil communal à propos de cette distribution en espérant pouvoir vous dire que nous n'en avons plus besoin...

La parole n'étant plus demandée, M. le Président réitère ses recommandations de respect des distanciations sociales, ou si cela n'est pas possible de porter un masque, pour les commissions se réunissant après la séance du Conseil communal et que la sortie se fait par l'esplanade.

M. le Président remercie toutes et tous pour le temps accordé à la Commune et rappelle que la prochaine séance du Conseil communal de la Ville de Renens se tiendra le **jeudi 8 octobre 2020 à 20h00.**

Le Président prononce la clôture de la séance à 21h55

Le Président

La Secrétaire

Jonas Kocher

Yvette Charlet